

*Véronique Cornet*  
*Député Bourgmestre*  
*7 juin 2005- Communiqué de presse*

## **Centre Coordonné de l'Enfance :**

### **La Ministre présente ses pistes** **Véronique Cornet souhaite une solution structurelle et concertée**

Ce 7 juin 2005, Véronique Cornet a interpellé la Ministre de l'Enfance, Catherine Fonck, sur la situation du Centre Coordonné de l'Enfance de Châtelet qui se trouve aujourd'hui dans une situation particulièrement délicate.

Véronique Cornet a souhaité savoir si la Ministre était prête à fournir un effort supplémentaire afin d'empêcher la fermeture des portes de ce centre. **En effet, pour Véronique Cornet, la Communauté française doit se saisir du dossier et prendre les décisions nécessaires : « A l'heure où le Gouvernement a pour objectif de créer 8000 places d'accueil en une législature, il est primordial de conserver et de consolider les services existants et les emplois concernés. »**

La Ministre a répondu que son cabinet a suggéré différentes pistes aux responsables du centre qui vont examiner leur faisabilité. Ces différentes pistes sont :

- Les différents opérateurs d'accueil extrascolaire ont été invités à s'inscrire dans le cadre des programmes CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) mis en place par le décret ATL (Accueil temps libre) ce qui permettrait au Centre de recevoir des subventions complémentaires. L'ASBL a d'ailleurs déjà entamé cette démarche dans plusieurs communes.
- Une révision de la participation financière des parents aux niveaux de l'accueil extrascolaire et ce, en tenant compte des familles précarisées.
- Des éventuels partenariats avec les mutuelles pour les services de garde à domicile d'enfants malades.
- Une réflexion peut également être menée quant au coût important à charge du centre lors de l'octroi d'aide à l'emploi.

La Ministre a également pointé du doigt la non indexation de l'enveloppe du Fonds d'équipement sociaux et collectifs (Fesc) puisque 65% du financement de l'ASBL provient des montants Fesc.

**Pour Véronique Cornet, si les pistes proposées par la Ministre vont dans le bon sens, elles risquent bien d'être insuffisantes ! Véronique Cornet a donc demandé à Catherine Fonck de mettre en place, au plus vite, une solution structurelle et concertée avec les différents niveaux de pouvoirs concernés par cette problématique.**

**Véronique Cornet a également demandé à Catherine Fonck de tout mettre en œuvre afin de débloquer la situation quant à la non-indexation des enveloppes provenant du Fesc. A ce propos, Denis Ducarme, également très attaché à cette problématique, interpellera, dès la semaine prochaine, le Ministre Demotte au Parlement fédéral.**

**Pour Véronique Cornet, les « mesurette » sont utiles mais insuffisantes pour répondre aux problèmes structurels auxquels est confronté le Centre.**

Contact : Nicolas Sottiaux 0486 302 712